

TWO-YEAR LIMITED PRODUCT WARRANTY

Warranty Period

Breville® warrants to the first-end-user or original purchaser (the "User") that the Breville brand commercial product sold hereunder (the "Product") will be free from defects in material and workmanship under normal conditions of use and maintenance (the "Warranty") for a period of (2) two years from the date of purchase, provided such alleged defect is submitted by User to Breville within thirty (30) days of discovery (the "Warranty Period"). **Breville will have no responsibility to honor claims received after the Warranty Period.**

Warranty Coverage

If there is a defect in material or workmanship covered by this Warranty and such defect is reported to Breville during the Warranty Period, Breville will repair, replace or refund, at Breville's sole and absolute discretion, that part of the Product that has become defective.

In connection with all claims under this Warranty, the User will be required to furnish a sales receipt or proof of purchase indicating date of purchase and amount paid. Breville will have the right to inspect the Product at the User's premises, or request the unit be returned to Breville for inspection, and to request all of User's records pertaining to the Product.

Exclusions from and Conditions to Warranty Coverage

This Guarantee does not cover the following:

• This Warranty does not cover the following:

- Product transferred from original owner to another party or moved outside the USA.
- Installation not in accordance with Breville's installation procedures and any applicable standards, regulations, codes and ordinances.
- Damage during Product shipment, freight, movement, assembly, or installation.

- Normal wear and tear, cosmetic damage, broken cooktop glass, or gradual deterioration, including, without limitation, rust.
- Maintenance or operation not in accordance with Breville's maintenance and operating procedures.
- Product modified or altered in any way after the date of original purchase.
- Product failure due to low-voltage, voltage spikes, or electrical surges.
- Parts and accessories which carry the warranty of another supplier.
- Minor Parts: No warranty of any kind is applicable or associated with the repair or replacement of minor or wear items (switches, light bulbs, gauges, filters, knobs, handles, fuses, etc.).
- If failure is related to in anyway whatsoever, User or another person with access to the Product and any of their negligence or intentional misconduct, including without limitation moving, transporting or shipping of the Product, fire, water, accident, misuse, acts of god(s), attempted repair by unauthorized persons, improper installation, operation or maintenance, removal or alteration of serial number, or if used for any purpose other than it was originally intended.
- Expenses to provide access to the Product or any consequential damages of any kind related to the Product.
- Damage to any other property, including without limitation real property, appliances, or personal property.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES & LIMITATION OF REMEDIES

Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages or limitations on how long an implied warranty lasts so these disclaimers may not apply to you. **THIS WARRANTY IS THE SOLE AND EXCLUSIVE OBLIGATION OF BREVILLE AND IS IN LIEU OF AND EXCLUDES ALL OTHER WARRANTIES NOT EXPRESSLY SET FORTH HEREIN, WHETHER EXPRESS OR IMPLIED BY LAW OR OTHERWISE, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY REPRESENTATION OF PERFORMANCE AND ANY IMPLIED WARRANTIES OF TITLE, NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY IS EXPRESSLY LIMITED TO REPAIR, REPLACEMENT OR REFUND AT BREVILLE'S SOLE AND ABSOLUTE DISCRETION.** Breville shall not be liable for incidental or consequential losses, including without limitation, real or personal property damage, incidental expenses, loss of sales, spoiled food, profits or goodwill, punitive or exemplary damages, whether arising in contract, tort, warranty, strict liability or otherwise.

Governing Law

This Warranty shall be governed by the laws of California, including any conflicts of law principles. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Good is hereby excluded in its entirety from application to the Limited Warranty.

Statute of Limitations

No suit shall be brought on an alleged breach of this Warranty more than one (1) year following expiration of the Warranty Period.

CONTACT INFORMATION

Website : www.brevillecommercial.com

Toll free phone number : 1-844-765-9724

Hours of operation : 8am to 5pm (Pacific Time)
Monday through Friday, excluding holidays.

Head Office Address : 19400 S. Western Ave, Torrance, CA, 90501

GARANTIE LIMITÉE D'UN AN SUR LE PRODUIT

Période de garantie

Breville® garantit le premier utilisateur ou acheteur initial (l' "Utilisateur") que le produit commercial de marque Breville vendu aux termes des présentes (le "Produit") est exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien (la "Garantie") pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat, à condition que ce prétendu défaut soit signalé à Breville par l'Utilisateur dans un délai de trente (30) jours de la découverte dudit défaut (la "Période de Garantie"). Breville ne sera pas tenue de respecter les réclamations soumises après la Période de garantie.

Couverture de garantie

Si le Produit présente un défaut de matériau ou de fabrication couvert par cette Garantie et que ledit défaut est signalé à Breville au cours de la Période de Garantie, Breville s'engage à réparer, remplacer ou rembourser, à sa seule et entière discrétion, la pièce du Produit qui est défectueuse.

Dans le cadre de toute réclamation en vertu de cette Garantie, l'Utilisateur sera requis de fournir un reçu de caisse ou une preuve d'achat indiquant la date d'achat et le montant payé. Breville se réserve le droit de vérifier le Produit dans les locaux de l'Utilisateur ou de demander que le Produit soit retourné à Breville aux fins d'inspection, et d'avoir accès à tous les dossiers que l'Utilisateur détient en rapport avec le Produit.

Exclusions et conditions de la couverture de Garantie

Cette Garantie ne couvre pas ce qui suit:

- Un Produit transféré du propriétaire initial à une autre partie ou déplacé à l'extérieur des É.-U. et du Canada.
- Tous dommages occasionnés durant la livraison, le chargement, le déplacement, l'assemblage ou l'installation du Produit.
- L'usure normale, les dommages cosmétiques, ou toute détérioration progressive, incluant, mais ne se limitant pas à la rouille.
- Un entretien ou un fonctionnement non conforme aux procédures d'entretien et de fonctionnement de Breville.
- Un Produit modifié ou altéré de quelque façon que ce soit après la date d'achat initial.
- Des pièces et accessoires couverts par la garantie d'un autre fournisseur.

- Pièces mineures: Aucune Garantie de quelque sorte que ce soit ne sera applicable ou reliée à la réparation ou le remplacement de pièces mineures ou d'usure (commutateurs, filtres, boutons, poignées, fusibles, etc.).
- Si la défaillance du Produit est reliée de quelque façon à l'Utilisateur ou à toute autre personne ayant accès au Produit, ou à leur négligence ou faute intentionnelle, incluant, mais sans se limiter au déplacement, transport ou livraison du Produit, feu, eau, accident, abus, calamités naturelles, tentative de réparation par des personnes non autorisées, fonctionnement ou entretien, ou utilisation du produit à d'autres fins que celles initialement prévues.
- Les dépenses encourues pour donner accès au Produit, ou tous autres dommages consécutifs de quelque nature que ce soit reliés au Produit.
- Les dommages à d'autres biens, incluant, mais sans se limiter aux biens immobiliers, appareils ou biens personnels.

EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES ET RESTRICTION DE RECOURS

Certains états et provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction de dommages accessoires ou consécutifs ou restrictions sur la durée d'une garantie implicite; par conséquent, ces exclusions ou restrictions peuvent ne pas vous concerner. CETTE GARANTIE EST LA SEULE ET UNIQUE OBLIGATION DE BREVILLE ET REMPLACE ET ANNULE TOUTES LES AUTRES GARANTIES QUI NE SERAIENT PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES, INCLUANT, MAIS SANS SE LIMITER À TOUTE REPRÉSENTATION DE PERFORMANCE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS SE LIMITE EXPRESSÉMENT À LA RÉPARATION, AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DU PRODUIT, ET CE, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DE BREVILLE. Breville ne sera pas responsable des pertes fortuites ou consécutives, incluant, mais sans se limiter aux dommages causés sur les biens immobiliers ou personnels, les dépenses accessoires, pertes de ventes, de profits ou d'achalandage, aliments avariés, dommages punitifs ou exemplaires, qu'il s'agisse de responsabilité contractuelle, délictuelle, de garantie, stricte ou autre.

Loi applicable

Cette Garantie est régie par les lois de la Californie, sans égards aux principes touchant les conflits de droit. L'application de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises est expressément exclue dans sa totalité en ce qui concerne la Garantie limitée.

Délai de prescription

Aucune poursuite ne pourra être intentée pour une prétendue violation de cette Garantie après un délai d'un (1) an suivant l'expiration de la Période de Garantie.

CONTACT INFORMATION

Site Web : www.brevillecommercial.com

Numéro sans frais : 1-844-765-9724

Heures d'ouverture : 8h à 17h (heure du Pacifique)
Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Adresse du siège social : 19400 S. Western Ave, Torrance, CA, 90501